

18-21 NOVEMBRE 2025 - LIMASSOL, REPUBLIQUE DE CHYPRE

ACCOBAMS-MOP9/2025/ProjetRés9.17

## **PROJET DE RÉSOLUTION 9.17 COLLISIONS AVEC LES NAVIRES**

La Réunion des Parties de l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente:

Rappelant les Résolutions 7.12 et 8.18 de l'ACCOBAMS sur les « Collisions »,

Rappelant que les Parties à l'ACCOBAMS ainsi que la Commission Baleinière Internationale (CBI) reconnaissent depuis longtemps le problème des collisions avec les navires, en particulier les grands cétacés, et qu'elles ont travaillé conjointement pour mieux comprendre ce phénomène et développer des mesures d'atténuation efficaces, notamment dans la zone de l'Accord, en particulier pour les rorquals communs et les cachalots,

Reconnaissant que le groupe de travail « Shipping & Collisions » du Sanctuaire Pelagos (PCSFG¹) œuvre à améliorer la précision concernant l'identification des collisions,

Reconnaissant le travail réalisé par le Secrétariat, les Partenaires et le Comité Scientifique pour soutenir la mise en œuvre des Mesures de Protection Associées (MPA) adoptées dans la Zone Maritime Particulièrement Vulnérable (ZMPV) du nord-ouest de la Méditerranée, en offrant aux États côtiers adjacents (Espagne, France, Italie et Monaco) ainsi qu'aux acteurs du transport maritime les solutions techniques et de sensibilisation nécessaires à leur mise en œuvre efficace,

Reconnaissant également les efforts d'atténuation en cours, tels que le projet « SaveWhales » dans le sud du Péloponnèse, qui vise à établir un système d'alerte précoce permettant aux navires de détecter et d'éviter les grands mammifères marins,

Prenant en considération la Recommandation 16.10 du Comité Scientifique sur les « Collisions avec les navires »,

Reconnaissant les interactions négatives entre les orques ibériques et les petites embarcations dans la zone du détroit de Gibraltar.

- 1. Salue l'adoption, en juillet 2023, de la Résolution MEPC.380(80) de l'OMI établissant la mer Méditerranée nordoccidentale comme Zone Maritime Particulièrement Vulnérable (ZMPV), à l'initiative de quatre Parties à l'ACCOBAMS (Espagne, France, Italie et Monaco);
- Réitère ses recommandations aux Parties pour mettre en œuvre, de toute urgence, des mesures d'atténuation dans les zones à haut risque ci-dessous de la zone de l'ACCOBAMS, où les collisions entre les navires et les espèces suivantes sont fréquentes :

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En anglais: Pelagos "Collisions and Shipping" Focus Group

- Détroit de Gibraltar : rorquals communs et cachalots ;
- Îles Baléares : rorquals communs et cachalots ;
- Bassin des Baléares et côte catalane : rorquals communs et cachalots ;
- Est de la mer d'Alboran : rorquals communs et cachalots ;
- Sanctuaire Pelagos: rorquals communs et cachalots;
- Fosse hellénique, Grèce : cachalots ;

## 3. Demande aux Parties à l'ACCOBAMS et au Secrétariat de :

- a. promouvoir la communication avec les parties prenantes (ex. marines nationales, autorités portuaires, compagnies maritimes, opérateurs d'observation de cétacés, etc.) sur la problématique des collisions avec les navires, y compris les approches d'atténuation et la transmission de données à la base de données de la CBI sur les collisions;
- b. encourager et soutenir les initiatives régionales de collecte de données et d'atténuation, et favoriser le développement de systèmes d'incitation à l'attention des compagnies maritimes qui adoptent des méthodes d'atténuation appropriées ;
- c. poursuivre les travaux au sein de l'OMI et de son Comité de protection du milieu marin sur les initiatives pertinentes incluant des approches d'atténuation, telles que les routes maritimes ;
- d. renforcer et améliorer les efforts de collaboration avec le Secrétariat de la Convention de Barcelone et d'autres entités travaillant sur cette problématique ;
- e. soutenir les efforts visant à améliorer l'accès à la distribution spatio-temporelle du trafic maritime, notamment pour les navires qui ne transmettent pas de données AIS (Système d'Identification Automatique);
- f. soutenir, lorsque cela est approprié, les activités dans le cadre des projets en cours, notamment pour la définition de critères d'identification des zones à haut risque ;
- g. apporter un appui aux autorités grecques pour réduire le risque de collisions dans la fosse hellénique, y compris en renforçant la collaboration avec l'Organisation hydrographique internationale (OHI) et l'Office hydrographique hellénique, afin de développer des normes et d'accélérer la mise à jour des cartes marines pour localiser les zones cruciales pour la protection de la vie marine;
- 4. Demande au Président du Comité Scientifique de coopérer avec le Comité Scientifique et Technique de l'Accord Pelagos pour créer un Groupe de travail conjoint sur les collisions, avec des Termes de Référence convenus, incluant :
  - a. la coordination avec les États riverains, la CBI et d'autres parties prenantes pour poursuivre et améliorer la collecte d'informations sur les cétacés et le trafic maritime, afin de mieux identifier les zones actuelles ou potentielles à haut risque pour les cétacés, en particulier pour les rorquals communs et les cachalots, en intégrant les données de distribution des cétacés et des navires dans les modèles de risque ;
  - b. l'intégration des résultats de l'atelier CBI-UICN-ACCOBAMS (Messénie, 2019) et des travaux sur les Aires Importantes pour les Mammifères Marins (IMMAs²);
  - c. l'étude des moyens pour soutenir l'intégration et l'actualisation des informations sur les risques pour les cétacés (ex. IMMAs) dans les systèmes de cartes électroniques utilisées pour la navigation maritime ;
  - d. l'amélioration des efforts et des approches pour quantifier la fréquence des collisions ;
  - e. la promotion et l'utilisation de la base de données sur les collisions de la CBI et des modules appropriés dans NETCCOBAMS ;
  - f. l'élaboration de méthodes améliorées pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation, en particulier celles concernant les ZMPV récentes et leurs mesures de protection associées ;

\_

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> En anglais : Important Marine Mammals Areas (IMMAs)

- g. l'examen des résultats des études pertinentes en cours dans la région ;
- h. l'examen des efforts existants et l'encouragement au développement de nouveaux projets de localisation en temps réel des cétacés, conçus comme outils complémentaires pour éviter les collisions ;
- l'examen des avancées dans le développement d'une récompense pour les "meilleurs praticiens" (certificat Whale Safe) attribuée aux navires identifiés comme respectant les bonnes pratiques de l'ACCOBAMS, à tester dans un premier temps dans la Zone Maritime Particulièrement Vulnérable du nord-ouest de la Méditerranée.